



Communiqué de presse n°13 du 3 mars 2011
Déclaration de Véronique Descacq, secrétaire nationale

Suppression du bouclier fiscal **Satisfaite, la CFDT veut aller plus loin sur la fiscalité**

Le Premier ministre vient d'annoncer la suppression du bouclier fiscal. **La CFDT s'en félicite car ce dispositif est insupportable** dans une société éprouvée par la crise, qui voit les inégalités et l'exclusion progresser.

Depuis son instauration, la CFDT exige la suppression du bouclier fiscal, comme d'autres dispositions de la loi Tepas (dont la défiscalisation des heures supplémentaires). Ce dispositif injuste exonère les plus hauts revenus de l'effort de solidarité et **permet aux plus fortunés d'échapper à toute nouvelle contribution.**

La CFDT restera très vigilante sur la contrepartie de cette annonce qui concerne le réaménagement de l'impôt sur la fortune (ISF). Elle n'acceptera pas une nouvelle baisse des ressources tirées de la fiscalité des patrimoines élevés.

La CFDT ne peut concevoir que la réforme de l'ISF soit assimilée à une « grande réforme fiscale ». **Elle reste déterminée à obtenir l'engagement d'une refonte globale de notre système** de prélèvements obligatoires afin qu'il assure une redistribution plus équitable.

Le réforme de l'impôt sur le revenu, des droits de succession et de la fiscalité locale est essentielle et **constitue le passage obligé d'une réhabilitation de l'impôt et de son caractère citoyen.**

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante